



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Délibération N° 17/

007

ZAC DE LA BRASSERIE à UCKANGE - TRANSACTION AVEC LA SODEVAM

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'établissement Public, modifié,

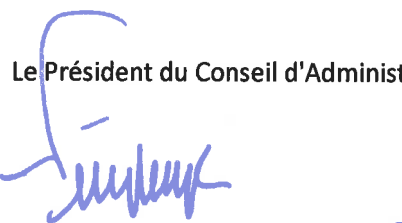
Vu le règlement intérieur institutionnel approuvé par délibération N° CA 15-015 du 23 juin 2015, notamment son article 16,

Vu le rapport du Directeur Général ci-annexé,

Vu le projet de transaction ci-annexée,

Sur proposition du Président,

- décide de faire usage de son droit d'évocation pour régler le dossier « ZAC de la Brasserie » à Uckange,
- autorise le Directeur Général à signer avec la société SODEVAM une transaction d'un montant de 83 746 € HT (100 495,20 € TTC),
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 16 OCT. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE